



2A FORMATION

Programme de formation Préalable Encadrant Mixte AMIANTE SS4

Suivant Arrêté du 23 février 2012

OBJECTIFS :

Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits ;
 Connaître les principes généraux de ventilation et de captage de poussières à la source et / ou être capable de faire appliquer et / ou d'appliquer les principes de ventilation et de captage de poussières à la source ;
 Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et / ou de le faire appliquer et/ ou de l'appliquer ;
 Être capable de définir et / ou de faire appliquer et /ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante.

Publics concernés :

L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.
 Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire ou de confinement.
 Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et /ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du mode opératoire ou de confinement.

Pré-requis : Avoir une aptitude médicale au poste de travail.

Avoir 18 ans minimum

Une bonne maîtrise de la langue française.

Durée et horaire : 5 jours soit 35 heures

8h30-12h / 13h30-17h

Effectifs de session :

3 personnes minimum, 8 personnes maximum

Résultat visé :

Délivrance d'une attestation de fin de formation et une attestation de compétences d'Encadrant Mixte SS4 d'une validité de 3 ans.

Méthodes pédagogiques et outils :

- Présentations informatiques
- Plateforme pédagogique avec niveau 1, 2 et 3
- Mise en situation pratique chantiers intérieures et extérieures
- Salle de cours, supports pédagogiques,
- Livret stagiaire
- APR Demi-masque, ventilé et adduction d'air

Compétences du formateur :

Formateurs préventeurs, bénéficiant d'une expérience de la prévention des risques sur chantiers, formés et qualifiés à la pédagogie avec un suivi et une actualisation permanente de leurs compétences théoriques, pratiques et d'animation

Modalités d'évaluations des acquis de la formation :

Évaluation QCM Théorie (25 questions) 50 pts et QCM Pratique (25 questions) 50 pts

Accessibilité du public en situation de handicap :

Lien vers notre site INTERNET 2a-formation.fr

➤ Onglet « ACCESSIBILITE HANDICAP »

Date :

Calendrier sur demande (possible via notre site internet)



Formation amiante sous-section 3 et 4, habilitation électrique, travaux en hauteur,



2A FORMATION

Programme de formation Préalable Encadrant Mixte AMIANTE SS4

Suivant Arrêté du 23 février 2012

Contact :

Administratif : 04 67 64 19 22

contact@2a-formation.fr

Réfèrent handicap : Romuald GOUNANT

06 03 17 65 68

Lieu de Formation :

Dans nos locaux à Muguio 34130 ou à
Saint Maximin La Sainte Baume 83470

Tarifs :

1 390€ HT/Personne

Cette formation s'effectue en Présentiel

Contenu :

Préalable Encadrant Mixte amiante sous-section 4

- Caractéristiques, propriétés de l'amiante et effets sur la santé.
- Connaître les régions comportant des terrains amiantifères.
- Produits susceptibles de contenir de l'amiante : localisation, identification.
- Produits de substitution.
- Dispositif réglementaire (Code de la santé publique, Code du travail, réglementation ICPE, ADR, etc.).
- Documents exigibles lors des interventions sur des immeubles bâtis (rapports de repérages, diagnostics, NF X 46-020).
- Responsabilités pénales, administratives.
- Analyse critique d'un repérage amiante et évaluation des risques.
- Choix, mise en œuvre, utilisation et maintenance des équipements de protection (individuelle et collective).
- Consignes à tenir en cas de situation d'urgence et situations anormales.
- Gestion des déchets (emballage, marquage, transport, élimination, etc.).
- Contrôles sur chantier (mesures d'empoussièrement, dépression, étanchéité, rejets d'effluents, etc.).
- Documents de chantier (traçabilité, BSDA, fiches d'expositions, etc.).
- Notices de postes, méthodes de travail, modes opératoires
- Évaluations théoriques et pratiques